

AA057

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1107 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Identifier la prévention des risques professionnels

Mettre en place un plan de prévention

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances de base en prévention pour une meilleure connaissance des risques dommages aux biens et responsabilité civile des contrats artisans/commerçants

PROGRAMME

A. APPRÉHENDER LA PRÉVENTION RÉGLEMENTAIRE

1. Code du travail
2. ERP (les Établissements Recevant du Public)
3. ICPE (les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

B. DÉTERMINER LA PRÉVENTION CONTRACTUELLE ASSURÉ / ASSUREUR

1. Plan de prévention
2. Travaux par points chauds
3. Règles APSAD
4. Application de clauses de prévention

C. PRÉVENTION VOL

1. Protections mécaniques
 - a) serrures
 - b) produits verriers
 - c) rideaux
 - d) dispositifs anti-véhicules
2. Détection intrusion
 - a) détecteurs
 - b) centrale d'alarme
 - c) contrôleur-enregistreur
 - d) dispositifs de signalisation d'alarme

PUBLIC

- Concepteurs de produits
- Gestionnaires de contrats
- Chargés de clientèle
- Agents généraux
- Courtiers

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA112 - AA113 - AL112

POINTS FORTS

À partir d'exposés techniques du formateur, les participants acquièrent une connaissance des moyens de prévention réglementaires et contractuels. Les participants s'entraînent à analyser des plans de prévention.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

4 et 5 mars
12 et 13 décembre

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.